



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2024_056

Séance du 29 novembre 2024

Le 29 novembre deux mille vingt-quatre à 18h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre d'administrateurs en exercice : 20

Date de l'envoi de la convocation le 14/11/2024

Etaient présents :

Messieurs : **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **BOUNIOL Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **SUAU Laurent**, Adjoint au Maire de Mende.

Mesdames : **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende.

Etaient excusés :

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BEAURY Pascal**, Maire de Mont-Lozère et Goulet ; **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **BAYLE Régis**, Conseiller régional de la Région Occitanie ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Masegros Causses Gorges ; **SAINT LEGER Francis**, Président de la Communauté de Communes Randon-Margeride.

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **MAILLOLS Aurélie**, Conseillère régionale de la Région Occitanie ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

Assistaient également Madame **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion et Monsieur **SCHREINER Bruno**, Adjoint de Direction.

Madame BREMOND Patricia donne pouvoir à **Monsieur SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Monsieur ASTRUC Alain donne pouvoir à **Monsieur ITIER Jean-Paul**, Maire de St Léger de Peyre.

Madame THEROND Flore donne pouvoir à **Madame GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels.

Monsieur COLLANGE Jean-François donne pouvoir à **Monsieur BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur Jean-Paul ITIER ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Président présente à l'assemblée :

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le 11/12/2024



ID : 048-284800026-20241210-DELIB_2024_056-DE

Vu l'article L2313-1, L2313-2 et R2313-3 du Code Général de la Fonction Publique,
La mise à jour du tableau des effectifs comprend les mouvements suivants à compter du 1^{er} janvier 2025,
compte tenu des éléments ci-dessus exprimés :

Postes permanents

Catégorie	Filière	Poste ouvert	Nombre	Poste pourvu	Observations	Temps TC/TNC
A	Adm	Directeur Général des services	1	1	dont 1 DGS	TC
		Attaché hors classe	1	1		TC
		Attaché principal	1	0		TNC
		Attaché territorial	7	5		TC
	Tech	Ingénieur principal	1	0	TC	
		Ingénieur	3	2	TC	
		Ingénieur	1	1	TNC	
	Soc	Médecin hors-classe contractuel	1	0	TNC	
		Médecin hors classe contractuel	1	0	TNC	
		Infirmière en soins généraux hors classe	1	1	TC	
		Psychologue	1	1	TNC	
Assistant socio-éducatif		1	1	TNC		
TOTAL effectif A			19	13		
B	Adm	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	4	2	TC	
		Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	5	4	TC	
	Tech	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	0	TC	
		Technicien	1	1	TNC	
		Technicien	1	1	TC	
TOTAL effectif B			12	8		
C	Adm	Adjoint administratif principal de 1 ^{ème} classe	3	3	TC	
		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	2	TC	
		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	2	TNC	
		Adjoint administratif	3	3	TC	
		Adjoint administratif	2	0	TNC	
	Cult	Adjoint du patrimoine	1	1	TC	
TOTAL effectif C			13	10		
TOTAUX Permanents			44	31		

Postes non-permanents

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le 11/12/2024



ID : 048-284800026-20241210-DELIB_2024_056-DE

Catégorie	Filière	Poste ouvert	Nombre	Poste Pourvu	Observations	Temps TC/TNC
A	Adm	Attaché territorial	2	variable	remplacement	TC
		Attaché territorial	1	mission temporaire	Contrat de projet	TC
	Soc	Médecin territorial hors-classe	1	variable	remplacement	TC
		Puéricultrice territoriale infirmier en soins généraux de classe normale	1 1	variable variable	remplacement Accroissement d'activité 1 an	TC TNC
TOTAL effectif A			6	0		
B	Adm	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	variable	Accroissement d'activité 8 mois	TC
		Rédacteur contractuel	3	variable	remplacement	TC
	Tech	Technicien contractuel	1	variable	remplacement	TC
TOTAL effectif B			4			
C	Adm	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	7	variable	remplacement	TC
		Adjoint administratif	3	variable	remplacement	TC
		Adjoint administratif	1		juillet/août	TC
		Adjoint administratif	1	0	contrat unique d'insertion	TNC
		Adjoint administratif	1	0	Accroissement d'activité 1 an	TNC/ 30h
	Tech	Adjoint technique	5	variable	remplacement	TC
		Adjoint technique	1	mission temporaire	Accroissement d'activité 1 an	TNC/21h
	Soc	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	4	variable	remplacement	TC
		Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	1	variable	remplacement	TC
		Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe	1	variable	remplacement	TC
Anim	Adjoint d'animation	4	variable	remplacement	TC	
TOTAL effectif C			29			
TOTAUX non permanents			39			

Le Président propose :

- **D'ADOPTER** le tableau des effectifs.
- **D'AUTORISER** le Président à faire procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires pour l'exercice en cours et les exercices suivants.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le tableau des effectifs.
- **D'AUTORISER** le Président à faire procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires pour l'exercice en cours et les exercices suivants.

Pour extrait conforme,
Mende, le 29 novembre 2024

Le secrétaire de séance,

Jean-Paul ITIER



Le Président,

Laurent SUAU




Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.